



Règlement de la course à pied

« Les Foulées de Brumath » – 18 octobre 2026

Article 1 : Organisation

L'association **Brumath Sport Organisation** organise le dimanche **18 octobre 2026** une manifestation sportive comprenant les épreuves suivantes :

- **Trail nature 21 km mixte** à partir de U20 nés jusqu'en 2009 : départ à 8h00, barrière horaire de 2h50 cad à 10h50.
- **Marche solidaire de 5 km mixte** (Hommes/Femmes): départ à 9h00.
- Deux courses se dérouleront sur une **boucle de 5 km**, mesurée officiellement par la **Fédération Française d'Athlétisme (FFA)**. La labellisation est en cours pour 2027.
 - **10 km mixte** à partir de U18 nés jusqu'en 2011, départ à 10h30, barrière horaire d'1h15 cad à 11h45.
 - **5 km mixte** à partir de U16 nés jusqu'en 2013, départ à 11h45, barrière horaire de 45 minutes cad à 12h30.

Courses enfants :

- 12h30 : U7 Supers débutants né(e)s en 2021 et après, 400m, sans chronométrage, sans classement, sans podium.
- 12h40 : U10 débutants né(e)s en 2018 à 2020, 700m, sans chronométrage, sans classement, sans podium.
- 12h50 : U12 Poussins né(e)s en 2016 à 2017, 1000m, sans chronométrage, sans classement, sans podium.
- 13h00 : U14 Benjamins né(e)s en 2014 à 2015, 1200m chronométré.

La remise des récompenses aura lieu au centre culturel de Brumath, à partir de 13h00.

Les départs auront lieu Avenue du Général De Gaulle, depuis la zone située **aux abords du Centre Culturel de Brumath**, indiquée par fléchage.

Le stationnement s'effectuera dans les rues avoisinantes. Chaque participant est responsable de son stationnement et du contenu de son véhicule.

Article 2 : Participation

L'événement est **ouvert à tous**, à condition de respecter les critères suivants :

- Présenter **l'un des justificatifs suivants** lors du retrait du dossard :
 - Une **licence FFA** en cours de validité ou délivrée par une fédération reconnue dans le domaine de la course à pied,
 - Une **Attestation Parcours Prévention Santé (PPS)** valide, téléchargeable sur <https://pps.athle.fr>.

Ce justificatif devra être présenté avec une **pièce d'identité** lors du retrait du dossard, ou joint à l'inscription en ligne sur www.performance67.com

Pour joindre l'organisation, contacter lesfoulesdebrumathpps@gmail.com

Article 3 : Balisage

Le parcours sera **fléché et balisé**. Un ravitaillement minimum sera assuré, avec des points supplémentaires en cas de forte chaleur.

Des **signaleurs** seront présents aux points sensibles : merci de respecter leurs consignes. Un **véhicule balai** accompagnera les derniers participants et assurera le débalisage.

Article 4 : Classement

Les **trois courses chronométrées** feront l'objet d'un classement officiel.

Seront classés uniquement les participants ayant terminé leur épreuve **en moins de 1h15 au 10km et moins de 45 minutes au 5km**, dans le respect du présent règlement.

En cas de litige, le **juge arbitre** aura autorité pour trancher, y compris dans les cas non prévus par le présent règlement ou par celui de la FFA.

La **marche solidaire n'est pas chronométrée**.

Les courses enfants U7, U10, U12 ne sont pas chronométrées, sans classement ni podium.

Article 5 : Inscriptions

Deux modes d'inscription sont proposés :

- **En ligne**, jusqu'au mercredi **14 octobre 2026** minuit, via le site www.performance67.com
- **Sur place**, le **18 octobre 2026** entre **7h00 et 8h15**, avec une **majoration tarifaire de 3€**. Ces inscriptions ne pourront pas être comptabilisés dans le CHALLENGE GROUPE.

Informations à fournir : **Nom, Prénom, Adresse, Date de naissance, Club (le cas échéant), Email**, ainsi que **signature du règlement**.

Remise des dossards et salon du Running:

- Le **samedi 17 octobre**, de **14h00 à 18h00**, au Centre Culturel de Brumath,
- Le **jour de la course**, à partir de **7h30**.

Tarifs d'inscription

- Trail nature : 20€
- 5km marche solidaire : 12€
- 5km : 12€ (remise de -2€ pour les licenciés FFA).
- 10km : 15€ (remise de -2€ pour les licenciés FFA).
- Courses enfants : 5€

Des dossards seront réservés par l'organisation pour les licenciés FFA.

Article 6 : Assurance et responsabilité

Les participants prennent part à l'événement **sous leur propre responsabilité**. Ils doivent être couverts par une **assurance Responsabilité Civile**.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'**accident, vol ou défaillance physique**, immédiate ou différée.

Une équipe de **secouristes mobiles** sera présente pour intervenir en cas d'accident corporel. Les signaleurs signaleront tout incident au **directeur de course**, qui pourra faire appel aux secours.

Important :

- La **cession de dossard est strictement interdite**.
 - Tout contrevenant engage sa responsabilité en cas d'accident.
 - Toute personne courant **sans dossard** pourra être exclue et ne sera pas couverte en cas d'incident.
 - Des **points de contrôle** permettront de vérifier que les coureurs suivent le bon parcours. En cas d'irrégularité, le participant sera disqualifié.
-

Article 7 : Droit à l'image et données personnelles

Les participants autorisent les organisateurs, partenaires et médias à utiliser les **images fixes ou vidéos** sur lesquelles ils apparaissent, pour toute exploitation liée à l'événement, y compris promotionnelle.

Ils autorisent également la transmission de leur **adresse e-mail** à **des partenaires liés à l'événement**, à des fins de communication interne ou commerciale.

Article 8 : Récompenses

Récompenses scratch :

- **5 km hommes et femmes :**
 - Total : **500 €** par épreuve
 - 1er : 150 € | 2e : 120 € | 3e : 100 € | 4e : 80 € | 5e : 50 €
- **10 km hommes et femmes :**

- Total : **3000 €** par épreuve
- 1er : 1000 € | 2e : 800 € | 3e : 600 € | 4e : 400 € | 5e : 200 €
- **10 km Régionaux FFA (Bas-Rhin / Haut-Rhin) :**
 - Total : **500 €** par épreuve
 - 1er : 150 € | 2e : 120 € | 3e : 100 € | 4e : 80 € | 5e : 50 €

Conditions :

- Sur le 10 km, un **abattement de 50 %** sera appliqué à la prime si la performance **N2** n'est pas atteinte (29'45'' pour les hommes, 35'00'' pour les femmes).
- Pour les licenciés FFA 67/68 : la **meilleure prime des deux catégories** sera versée.
- **Pas de cumul** possible entre les différentes primes.
- Les **primes seront versées sur place**, uniquement en cas de **présence au podium**.
- Les **récompenses par catégories** sont également remises uniquement sur place.
- Pour le **tirage au sort**, la **présentation du dossard** est obligatoire.

Podium prévu à 13h00.

RECOMPENSES CHALLENGE GROUPE :

- Seront récompensés, les groupes de participants inscrits sous le même nom de clubs/Associations/Entreprises/Groupes (IDENTIQUE AU CARACTERE PRES).
- Le décompte se fera à partir des inscriptions validées à la clôture des inscriptions EN LIGNE au 16 octobre au plus tard. Les inscriptions sur place le jour des courses ne seront pas prises en compte.

Récompenses Challenge groupe :

- 1^{er} groupe le plus important : 300€
- 2^{ème} groupe le plus important : 200€
- 3^{ème} groupe le plus important : 100€

Règlement par chèque au nom de l'association, club ou responsable du groupe le plus représenté.

Article 9 : Annulation

En cas de **force majeure**, d'**intempéries** ou de tout événement imprévu, l'organisation se réserve le droit d'**annuler partiellement ou totalement** la manifestation **sans remboursement**.

Un remboursement partiel (déduction de **5 € de frais**) sera possible **jusqu'au 16 octobre 2026**. **À partir du 17 octobre 2026**, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 10 : Visibilité du règlement

Le présent règlement est consultable sur le site www.performance67.com à partir du **30 août 2026**, et sera affiché au moment du retrait des dossards.

Article 11 : Avertissements

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé – à consommer avec modération.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de défaillance physique des participants.

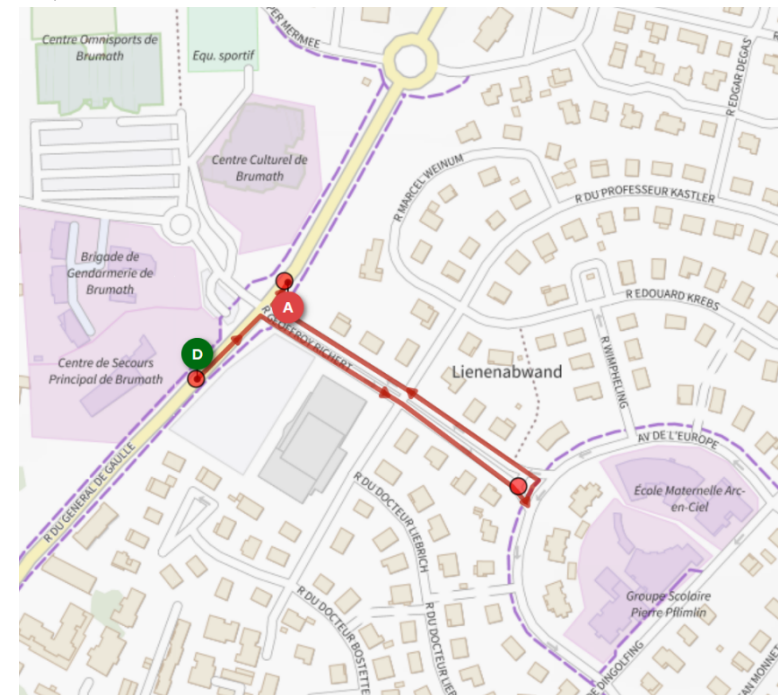
Article 12 : Parcours

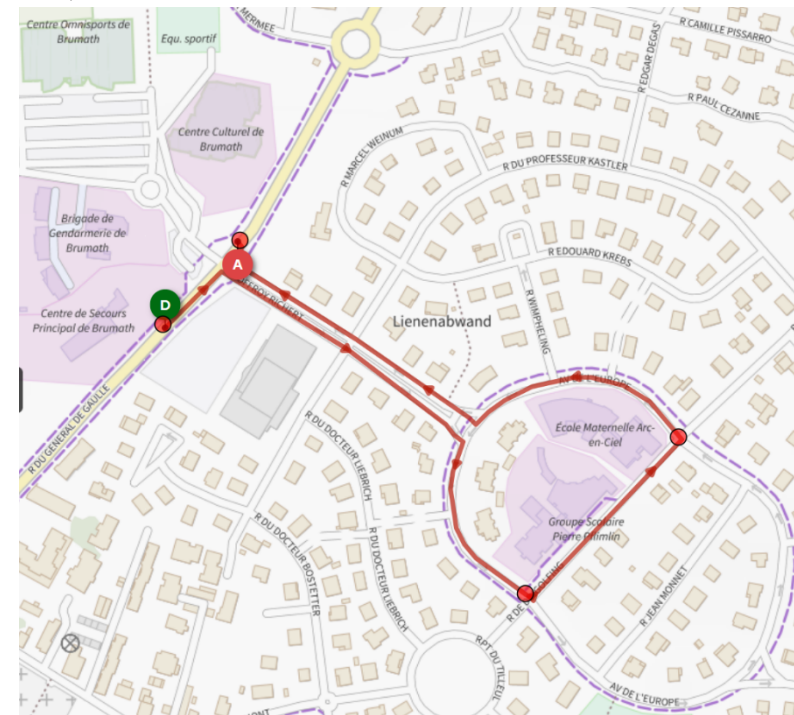
21km trail nature sur chemins, dénivelé +181m, -173m



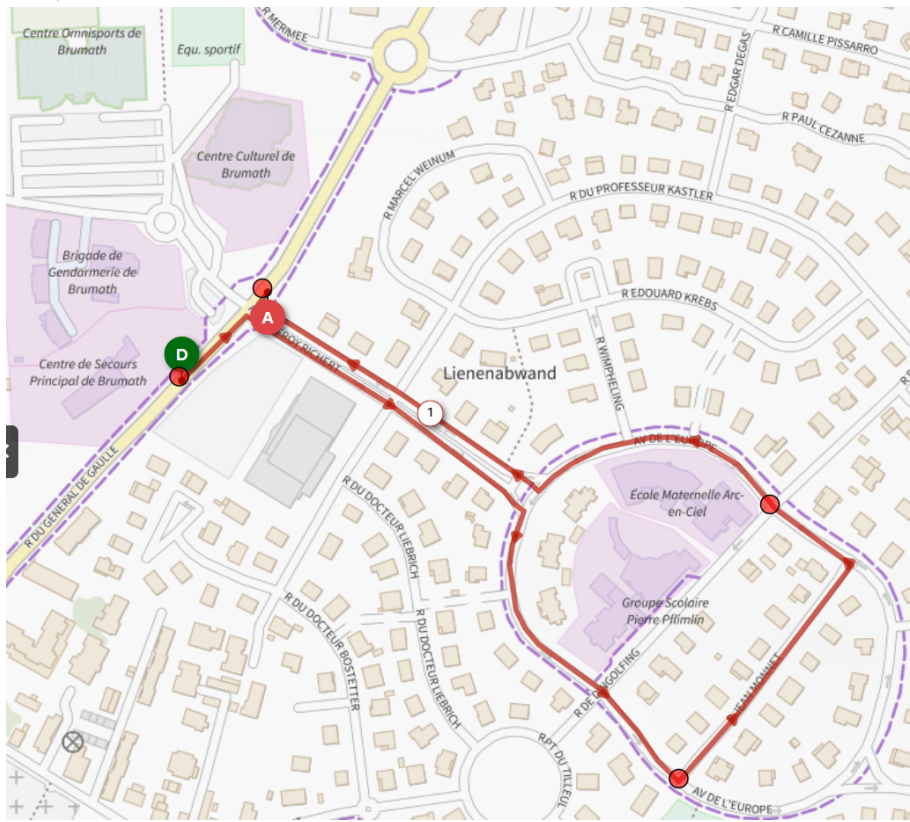
Boucle de 5km sur route, parcours fluide en ville, dénivelé +/-19m.
Le 10km fait deux fois la boucle.







U12, 1000m



[illegible]

Infos utiles et liens officiels

- Fait à Brumath, le 10 août 2026

Pour l'association **Brumath Sport Organisation – Les Foulées de Brumath**

